



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
SÉANCE DU **LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015**

# ERQUY Conseil du 14-12-2015

L'An Deux Mil quinze, le **lundi 14 décembre à vingt Heures trente**, le Conseil Municipal légalement convoqué par **expédition du 07 décembre 2015**, s'est réuni en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Madame Christiane GUERVILLY, Maire d'Erquy. Monsieur DUBOS Jean-Luc, Adjoint au Maire, a été désigné Secrétaire de Séance.

Lundi 14 décembre 2015					RÉFORME TERRITORIALE DE LA LOI NOTRE 2015-991 DU 7 AOÛT 2015
An	Mois	Jour	QN°	Subd	AVIS MUNICIPAL SUR LA PROPOSITION PRÉFECTORALE DES NOUVEAUX PERIMETRES INTERCOMMUNAUX (NOTIFICATION PRÉFECTORALE DU 14 OCTOBRE 2015 SOLLICITANT LA SAISINE DU CONSEIL SUR LE PROJET DE SCHÉMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.
2015	12	14	01	00	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	24
MANDANTS	03
ABSENTS	00
APTES A VOTER	27



CONVOCACTION	07-12-2015
RÉUNION	14-12-2015
AFFICHAGE	21-12-2015
TRANSMISSION	SUR VISA
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	GUERVILLY Christiane	Maire			1	0	0	
	DUBOS Jean-Luc	1er Adjoint			1	0	0	
	NICOL Laurence	2è Adjointe			1	0	0	
	MANIS Jean-Paul	3è Adjoint			1	0	0	
	CHALVET Maryvonne	4è Adjointe			1	0	0	
	MORIN Yannick	5è Adjoint			1	0	0	
	LAITHIER Bernadette	6è Adjointe			1	0	0	
	POTURA Louis-Vincent	7è Adjoint			1	0	0	
	ROBERT Stéphanie	8è Adjointe			1	0	0	
	MORGAND Michel	CDM 1			1	0	0	
	GUILLOT Alain	CDM 2			1	0	0	
	CRAMOISAN Annick	CDM 3			1	0	0	
	DENIS Paul	Conseiller			0	0	1	BLANCHET Typhaine
	BLANCHET Typhaine	Conseillère			1	0	0	
	BURAUD Nicole	Conseillère			1	0	0	
	DUVERGER Béatrice	Conseillère			1	0	0	
	LE GOFF Guilaine	Conseillère			0	0	1	ROBERT Stéphanie
LEPRETRE Mickael	Conseiller			0	0	1	POTURA Louis-Vincent	
RENAUT Sylvain	Conseiller			1	0	0		
TALBOURDET Nicole	Conseiller			1	0	0		
VERNAVY Christophe	Conseiller			1	0	0		
MINORITÉ	BOUVET Sylvie	Chef de Groupe			1	0	0	
	BABIK Michèle	Conseillère			1	0	0	
	JOULAUD Pascale	Conseillère			1	0	0	
	MALLEGOL Marie-Dominique	Conseillère			1	0	0	
	PÉLAN Pierre	Conseiller			1	0	0	
PINEAU Roland	Conseiller			1	0	0		
A	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS 01 à 04				24	0	3	

<b>Conseil du 14-12-2015</b>					<b>RÉFORME TERRITORIALE DE LA LOI NOTRE 2015-991 DU 7 AOÛT 2015</b> <b>AVIS MUNICIPAL SUR LA PROPOSITION PRÉFECTORALE DES NOUVEAUX PERIMETRES INTERCOMMUNAUX (NOTIFICATION PRÉFECTORALE DU 14 OCTOBRE 2015 SOLLICITANT LA SAISINE DU CONSEIL SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE.</b>
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2015	12	14	01	00	

La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant **Nouvelle Organisation Territoriale de la République** (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI). Ces documents programmatiques constituent la référence légale pour l'évolution de la carte intercommunale des départements dont les nouveaux contours prendront effet le 1er janvier 2017.

Sans attendre la promulgation de la loi de réforme, une réflexion territoriale a été engagée fin 2014 dans le cadre d'un partenariat réunissant les sept communautés de communes suivantes : Côte de Penthièvre, Arguenon-Hunaudaye, Pays de Moncontour, Pays de Matignon, Mené<sup>1</sup>, Lamballe Communauté et Pays de Du Guesclin. Celles-ci ont étudié la possibilité de fusionner pour constituer un nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Le travail d'étude d'un nouveau périmètre territorial a été réalisé sous l'égide d'un comité de pilotage composé d'Élus Communautaires des entités partenaires accompagnés de leurs Directeurs Généraux.

Dans le cadre de cette étude alternative au SDCI, ont pu être réalisés un diagnostic territorial ainsi qu'une analyse financière et fiscale. Les discussions du comité de pilotage ont déterminé la rédaction d'une charte communautaire qui fixe les fondements d'une future coopération à l'échelle du périmètre d'étude réunissant les entités associées à la réflexion territoriale. Ce travail d'étude traduit la volonté de construire un territoire cohérent caractérisé par la complémentarité et l'interdépendance du potentiel urbain, du monde rural et du milieu littoral.

Pour sa part, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a présenté son Projet de Schéma Départemental le 13 octobre 2015 à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). Ce projet répond à l'obligation légale de la loi NOTRe et tient compte des spécificités départementales de la Bretagne. Résolument ambitieux, le schéma projette de diviser par trois le nombre d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (de 30 à 9) en prolongeant l'esprit de la loi NOTRe qui a relevé à 15.000 habitants le seuil de constitution des EPCI à fiscalité propre contre 5.000 antérieurement. Ce projet s'inscrit dans le droit fil de la loi NOTRe qui vise réorganiser les intercommunalités sur la base d'un seuil de population approprié à la réalité des bassins de vie des citoyens et doit permettre de redéployer les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Monsieur le Préfet ayant proposé de rationaliser la carte de coopération intercommunale en subdivisant le département des Côtes d'Armor en neuf intercommunalités, il ressort de la proposition ci-annexée que la Communauté de Communes Côte de Penthièvre est identifiée dans le projet n°3 réunissant cinq intercommunalités. C'est sur ce projet préfectoral que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sans préjudice d'une éventuelle extension dans l'hypothèse d'une sollicitation expresse émanant de la Communauté de Communes de Matignon.

PROJET	COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	POPULATION MUNICIPAL. 2015
PROJET N°1	1) CC Quintin Communauté 2) CC Centre Armor Puissance 4 3) Saint Briec Agglomération 4) CC Sud Goëlo	149 247
PROJET N°2	1) CC Lanvollon Plouha 2) CC du Leff	30 677
PROJET N°3	1) Lamballe Communauté 2) CC Arguenon Hunaudaye 3) CC Pays de Moncontour 4) CC Pays de Du Guesclin 5) CC Côte de Penthièvre	70 819
PROJET N°4	1) CC Pays de Matignon 2) CC Plancoët Plélan	30 192

.../...

<sup>1</sup> La CC du Ménég s'est réorientée vers la CC de LOUDÉAC (Projet n°6)

PROJET N°5	1) Dinan Communauté 2) CC Pays de Caulnes 3) CC Rance Frémur	61 627
PROJET N°6	1) Cidéral 2) CC Hardouiniais Mené 3) CC Mené 4) Commune de Mûr de Bretagne 5) Commune de Saint-Connec	52 079
PROJET N°7	1) Lannion Trégor Communauté 2) CC Haut Trégor 3) CC Presqu'île Lézardrieux	100 057
PROJET N°8	1) Paimpol Goëlo 2) CC Pontrieux Communauté 3) Guingamp communauté 4) CC Pays de Bégard 5) CC Belle Isle en Terre 6) CC Bourbriac	68 246
PROJET N°9	1) CC Kreiz Breizh 2) CC Callac Argoat	25 305

*Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,  
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,*

D'ÉMETTRE

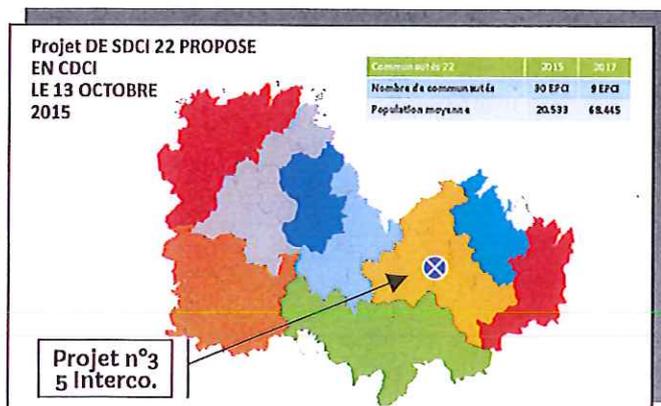
un avis favorable sur le projet préfectoral 2015 du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor quant à la proposition de périmètre identifiée sous le n°3, lequel incorpore la Commune d'Erquy et réunit la Communauté de Communes Côte de Penthièvre avec quatre autres entités que sont les communautés de l'Arguenon-Hunaudaye, du Pays de Moncontour, de Lamballe Communauté et du Pays de Du Guesclin ;

D'ÉMETTRE

un avis favorable à l'élargissement du projet préfectoral de périmètre n°3 en cas de sollicitation expresse émanant de la communauté de communes du Pays de Matignon.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
27	24	03	00	27	00	01	26	00	26	20	06

*Le Maire,  
Christiane GUERVILLY,  
ERQUY, lundi 14 décembre 2015*



TRANSMIS PRÉFECTURE LE  
15 DEC. 2015  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE



